

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-27

## CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

### I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de Plan « Enseignement supérieur - Université du 3<sup>ème</sup> Millénaire », le Conseil Général, en sa séance du 26 août 2002, a approuvé la programmation des travaux portant sur la construction d'un restaurant.

Cette décision a été ratifiée par l'inscription d'une autorisation de programme arrêtée à 2 652 613,00 € et la réalisation de l'opération a été confiée à la SEMATEG par contrat de mandat en date du 11 juillet 2006.

Par délibération du 29 janvier 2007, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution du marché relatif à la réalisation de cette opération, validé le choix définitif de l'entreprise générale et arrêté le montant du marché à 1 982 909,53 €H.T.

### II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver un avenant au marché de travaux passé en entreprise générale, marché relatif à la réalisation de la construction d'un restaurant sur le Site Universitaire de Tarn-et-Garonne.

Cet avenant est conclu sur la base d'une plus value de 24 385,82 €H.T..

### III – PRESENTATION DE L'AVENANT

La finalisation de l'opération nécessite la passation d'un avenant au marché de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

- Travaux d'amélioration permettant une meilleure prise en compte du contexte existant :

Redéfinition des prestations espaces verts, remise en état du portail existant, liaison et renforcement du réseau informatique, canalisation et évacuation des eaux pluviales du parvis, modification des aménagements dans les sanitaires, signalétique du parking, équipement supplémentaire dans le local lingerie, suppression de bancs excédentaires.

➤ Travaux de raccordement aux réseaux publics :

Eaux usées, eaux pluviales, gaz (poste de détente ; nouvelle réglementation), électricité (mise en place d'un transformateur).

➤ Travaux à la demande du maître d'ouvrage et nécessaires pour préserver les aménagements envisagés sur ce site :

Traitement de la clôture côté riverain (mise en place d'un claustra bois) et installation d'un réseau enterré de chauffage entre le local de chaufferie centrale du restaurant et le bâtiment administration.

Compte tenu de l'avenant au marché de travaux, le montant du marché initialement arrêté à 1 982 909,53 € HT est réactualisé à hauteur de 2 007 295,35 €H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- approuver l'avenant au marché de travaux conclu sur la base d'une plus-value de 24 385,82 €H.T.,
- m'autoriser à signer l'avenant correspondant et autoriser, à cette même fin, le président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2008**

CP 08/06-27

**CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT  
SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE  
AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 26 août 2002, approuvant la programmation de travaux portant sur la construction d'un restaurant dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de Plan « Enseignement supérieur - Université du 3<sup>ème</sup> Millénaire »,

Vu le contrat de mandat du 11 juillet 2006 confiant à la Sémateg la réalisation de l'opération précitée,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'avenant au marché de travaux susvisés prenant en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

- Travaux d'amélioration permettant une meilleure prise en compte du contexte existant :  
Redéfinition des prestations espaces verts, remise en état du portail existant, liaison et renforcement du réseau informatique, canalisation et évacuation des eaux pluviales du parvis, modification des aménagements dans les sanitaires, signalétique du parking, équipement supplémentaire dans le local lingerie,

suppression de bancs excédentaires,

- Travaux de raccordement aux réseaux publics :  
Eaux usées, eaux pluviales, gaz (poste de détente ; nouvelle réglementation),  
électricité (mise en place d'un transformateur),
- Travaux à la demande du maître d'ouvrage et nécessaires pour préserver les  
aménagement envisagés sur ce site :  
Traitement de la clôture côté riverain (mise en place d'un claustra bois) et  
installation d'un réseau enterré de chauffage entre le local de chaufferie  
centrale du restaurant et le bâtiment administration ;

- Précise que le montant du marché initialement arrêté à 1 982 909,53 € HT est  
réactualisé à hauteur de 2 007 295,35 € H.T. soit une plus-value de 24 385,82 H.T ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et autorise, à cette  
même fin, le président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,